

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 19 avril 2022

Convocation du 13 avril 2022

Début de séance à : 20h00

Présents : M. SORROCHE, M. MARTY, M. LIONNET, Mme DELMAS, Mme ZLOTKOWSKI, Mme CANDOSIN, Mme LAFON, Mme PUERTAS, Mme SIMON, M. D'ALMEIDA, M. FABRE, M. JOUAN, M. SAIDI, M. SCHAEFFNER.

Procurations : Mme MARTINEZ donne pouvoir à M. LIONNET, Mme ROQUINARC'H donne pouvoir à Mme CANDOSIN, M. CROS donne pouvoir à M. SORROCHE.

Absents : Mme BONNES, M. HERNANDEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme LAFON

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06/04/2022,
- Demande de subvention pour des travaux au presbytère – **non présentée**
- Avis sur le projet de Tridem Pharma,
- Questions diverses.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

23/2022 : Avis sur le projet de Tridem Pharma

M le Maire informe le Conseil Municipal que la Société SAS TRIDEM PHARMA a déposé le 3 janvier 2022 un dossier en vue d'obtenir, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) l'enregistrement de la Société SAS TRIDEM PHARMA dont le siège social se situe 500, rue de l'Hers à Escalquens (31750).

Un registre d'enquête publique a été mis à disposition des habitants et la publicité réglementaire affichée aux lieux accoutumés du 21 février 2022 au 8 avril 2022 inclus.

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre.

Compte tenu du respect,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Rendre un avis favorable au projet ICPE de la Société SAS TRIDEM PHARMA.

La délibération est votée avec 15 voix pour et 2 abstentions.

24/2022 : Travaux sur la RD79 : création de dos d'âne, signalisation verticale et horizontale

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental ; par ailleurs, par souci d'harmonisation, le Conseil Départemental souhaite avoir un seul interlocuteur sur le territoire communautaire.

Le Sicoval, par délibération du 7 février 2005, propose d'assurer les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre des travaux. La commune aura à sa charge le règlement de la part communale.

Il est donc proposé de confier au Sicoval par voie de convention ces missions pour cette opération.

Les travaux feront l'objet à leur achèvement d'un procès-verbal de remise des ouvrages et d'un transfert comptable (écritures d'ordres budgétaires) qui retracera l'opération dans le patrimoine de la commune.

Il est envisagé la réalisation des travaux suivant : création de dos d'âne, signalisation verticale et signalisation horizontale sur RD 79 du PRO 10+750 au PRE 11+220.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention départementale, au titre d'amendes de police et sont éligibles au FCTVA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De confier au SICOVAL par voie de convention la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des travaux,
- De s'engager à inscrire au budget communal les crédits nécessaires à l'opération,
- De s'engager à assurer l'entretien des ouvrages réalisés qui seront remis gratuitement au Département à leur achèvement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

SUJETS HORS DELIBERATION :

- Tirage au sort des jurés d'assise 2023 :

Le tirage au sort annuel de 3 noms parmi les électeurs de la commune a permis de désigner comme jurés d'assise 2023 :

N° 72 – Marie BOSREDON

N° 281 – Romain Jacques Jean JUILLARD

N° 351 – Vincent Arnaud Paul MAZALEYRAT

Fin de séance à 21h30